

*Privilège*

Îles et de Churchill, pour leur apport à ce débat de procédure.

**QUESTION DE PRIVILÈGE****LE COMITÉ PERMANENT DES TRANSPORTS**

**M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest):** Monsieur le Président, ma question de privilège concerne le Comité permanent des transports. Je soulève maintenant cette question de privilège, monsieur le Président, en raison d'une motion que la Chambre a adoptée la semaine dernière au sujet du Comité permanent des corporations. La décision alors prise par la Chambre a des répercussions directes sur la question que je veux soulever aujourd'hui.

Tel qu'il est indiqué à la page 18323 du hansard du mardi 12 mars, mon collègue d'Ottawa—Vanier a souligné, à juste titre, que le Comité permanent de la consommation et des corporations ne siégeait plus depuis un certain temps en raison de la démission de son président; le comité ne se réunissait pas parce qu'il n'y avait personne pour en présider les travaux.

J'épargnerai à la présidence les autres détails entourant l'affaire. J'ai toutefois évoqué celle-ci à titre de précédent car, le lendemain, le whip en chef du gouvernement a présenté une motion que la Chambre a adoptée et qui a facilité la reprise des travaux du comité, tel qu'indiqué à la page 18427 du hansard du mercredi 13 mars. En fait, le whip a alors précisé la date et l'heure à laquelle les membres du comité allaient être convoqués pour entendre des témoins relativement à la Commission Spicer.

Vous avez aussi demandé, monsieur le Président, pourquoi le président démissionnaire du Comité de la consommation et des corporations n'avait pas été remplacé, comme en témoignent vos propos rapportés à la page 18326 du hansard du mardi 12 mars. Or, comme la Chambre le sait sans doute, le président du Comité des transports a aussi démissionné il y a six mois, et le comité n'a pas pu se réunir une seule fois depuis.

À mon humble avis, le Comité des transports a énormément de besogne importante à accomplir dans l'intérêt des Canadiens, y compris l'examen, par des parlementaires, d'un budget des dépenses supplémentaire de près de 50 millions, dépenses de l'État qui n'auront pas été examinées parce que le gouvernement refuse que le comité siège.

Je demande que soit présentée immédiatement une motion semblable à celle qui a été adoptée à l'égard du Comité de la consommation et des corporations.

**M. le Président:** Je peux peut-être faire des observations qui éclaireront les députés. Premièrement, je dois préciser que si je devais me prononcer sur cette question, je dirais que, compte tenu des circonstances, il ne s'agit pas d'une question de privilège, mais plutôt d'un rappel au Règlement probablement soulevé dans l'espoir que le gouvernement y donne suite.

Comme je l'ai dit l'autre jour, conformément au Règlement, le Président ne peut intervenir lorsque ce genre de question est en cause. Il peut toutefois encourager les députés à essayer de régler le problème. Des discussions à ce sujet pourraient très bien avoir lieu dès maintenant. Dans les circonstances, le gouvernement n'est pas tenu de répondre, mais si le député de Calgary-Ouest a des observations à faire à ce sujet, je lui cède la parole.

**M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest):** Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir soulevé cette question. Le fait que la composition de huit de nos comités, soit un comité spécial et sept comités permanents ne corresponde pas à la répartition des sièges à la Chambre inquiétait grandement les députés ministériels. Mercredi dernier, nous étions heureux de pouvoir résoudre l'un des problèmes.

Depuis le début, le gouvernement estime que, si nous voulons garder le même nombre de comités, nous devons réduire la taille des comités, étant donné qu'avec un nombre élevé de membres, soit 14 actuellement, les comités ne fonctionnent pas très bien. Dans le cas du Comité de la consommation et des corporations, nous avons nommé un autre représentant et donc porté le nombre de membres à 15 afin de mieux représenter la répartition des sièges à la Chambre.

Je tiens à informer la Chambre que ce comité a maintenant tenu deux réunions, mais que, à chaque occasion, seulement trois des sept sièges réservés aux députés de l'opposition étaient occupés. Par conséquent, quatre postes demeuraient vacants.

Comme nous formons le gouvernement, nous devons nommer huit membres. Hier soir, cela a posé un problème, puisque les députés de l'opposition qui assistaient à la réunion ne voulaient pas que les députés ministériels puissent, chacun leur tour, poser des questions aux membres de la Commission Spicer venus témoigner. Ils estimaient que cela prenait trop de temps, puisqu'il fallait attendre que 10 membres soient intervenus avant d'entreprendre une deuxième ronde de questions. Même que certains députés indépendants qui assistaient aux travaux du comité ont quitté, n'en pouvant plus d'attendre sans avoir l'occasion d'intervenir.

Chose certaine, les députés ministériels croient que si la taille de nombreux comités, pas tous, mais d'un grand